

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

ELEMENTS DE DROIT CIVIL, COMMERCIAL ET
INTERNATIONAL

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT

CODE : 713009U32D1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 703

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 13 juillet 2009,
sur avis conforme de la Commission de concertation

ELEMENTS DE DROIT CIVIL, COMMERCIAL ET INTERNATIONAL

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de s'approprier des connaissances générales en droit civil, commercial et international ;
- ◆ d'analyser et de résoudre des problèmes juridiques simples en matière de contrats civils et commerciaux ;
- ◆ d'appliquer les législations spécifiques en matière de pratiques de commerce et de concurrence des états ;
- ◆ d'appliquer les principes généraux régissant les contrats internationaux ;
- ◆ d'analyser les principes fondamentaux du droit communautaire en matière de libre circulation des marchandises et de concurrence internationale ;
- ◆ d'actualiser et de vérifier ses connaissances par la consultation et le tri d'informations juridiques.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ;
- ◆ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement,... (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition).

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

C.E.S.S.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	<u>Classement</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Droit civil, commercial et international appliqué	CT	B	72
3.2. Part d'autonomie		P	18
Total des périodes			90

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable,

face à des situations courantes issues de la vie professionnelle caractérisées par des problèmes juridiques simples relatifs au domaine du commerce extérieur, en disposant de la documentation ad hoc :

- ◆ de s'approprier des concepts de base relevant du droit en général :
 - sens du mot « droit »,
 - hiérarchie des sources du droit,
 - compétences des tribunaux,
 - caractéristiques formelles des personnes physiques et morales,
 - théorie générale des contrats : classification, extinction, conditions de validité, effets, responsabilité contractuelle et extracontractuelle ;
- ◆ d'appliquer les principes relatifs aux conditions de validité des contrats et à leurs effets ;
- ◆ d'identifier les principales sources et le champ d'application du droit commercial ;
- ◆ de s'approprier des notions essentielles relevant du droit commercial telles que :
 - notions de commerçant et « d'acte de commerce »,
 - caractéristiques du fonds de commerce,
 - cadre juridique de la propriété industrielle (brevets, marques, dessins et modèles) ;
- ◆ d'identifier les parties en présence, les éléments essentiels et les obligations de chacun des cocontractants des contrats de vente, de prêt, de transport, de commission, de courtage, de franchising ;
- ◆ d'appliquer la législation en matière de pratiques de commerce des états y compris dans l'e-commerce ;
- ◆ d'identifier les principales sources et le champ d'application du droit international public et privé des affaires ;
- ◆ de décrire les missions et les principes de fonctionnement de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ;
- ◆ d'appréhender les règles et les techniques délimitant la compétence internationale des Cours et Tribunaux belges et permettant la solution de conflits des lois et de litiges en matière commerciale ;
- ◆ d'explicitier la notion d'arbitrage international ;
- ◆ d'identifier et d'appliquer à des situations simples les principes communautaires en matière de :
 - droit de la consommation, libre circulation des marchandises et des services,
 - droit de la concurrence et pratiques anticoncurrentielles : ententes, abus de position dominante, aides d'Etat aux entreprises privées ;

- ◆ d'analyser succinctement les principaux contrats internationaux tels que vente, intermédiaires, transfert de technologie, joint venture et plus particulièrement l'objet du contrat et les clauses spécifiques, en tenant compte du contexte légal et social des parties ;
- ◆ de se constituer une documentation actualisée utilisable dans la vie professionnelle.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

face à des problèmes juridiques simples concernant les contrats civils et commerciaux, les pratiques du commerce et le droit commercial international, en disposant de la documentation ad hoc :

- ◆ d'analyser et d'expliciter la situation juridique concernée ;
- ◆ de proposer et justifier des pistes de solution par l'application des notions de droit qui régissent cette situation ;
- ◆ de structurer et de justifier la démarche juridique mise en œuvre.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de qualité de la démarche juridique,
- ◆ le niveau de précision de l'argumentation,
- ◆ le degré de précision dans l'emploi des termes juridiques.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.